

# Séries aux archives départementales

## Séries anciennes (avant 1790)

---

- **A : Actes du pouvoir souverain et domaine public** : Collections d'édits, lettres patentes, ordonnances ; domaine royal, apanage.
- **B : Cours et juridictions** : Chambre des comptes, conseil ducal et chancellerie ; parlement ; baillage ou sénéchaussée, siège présidial ; juridictions royales ; justices seigneuriales ; justices municipales ; cour des aides, cour des monnaies, eaux et forêts, traites et gabelles, maréchaussée, amirauté, consulats.
- **C : Administrations provinciales** : Intendance, subdélégations, élections et autres divisions administratives financières, bureaux des finances, état provinciaux et assemblées provinciales, principautés, régences, chambres de commerce.
- **D : Instruction publique, sciences et arts** : Universités, facultés, collèges, sociétés académiques.
- **E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires** : titres féodaux ; titres de familles ; communes et municipalités ; corporations d'arts et métiers ; confréries et sociétés laïques Cette série comprend notamment l'état civil. Le dépôt des archives communales de plus de 100 ans (150 ans pour l'état civil) est obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants (loi du 21 décembre 1970).
- **F : Fonds divers se rattachant aux archives civiles**. Cette série est désormais close, depuis la création de la série J.
- **G : Clergé séculier** : Archevêchés ; chapitres métropolitains ; officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés ; évêchés ; chapitres épiscopaux ; officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés ; séminaires ; églises collégiales ; églises paroissiales et leurs fabriques ; bénéfices, chapelles, aumôneries.
- **H : Clergé régulier** : Ordres religieux d'hommes, de femmes, militaires ; hospices et maladreries.
- **I : Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques** : Cette série est désormais close, depuis la création de la série J.

## Séries révolutionnaires (1790-1800)

---

- **L : Administrations et tribunaux** : Administration départementale, des districts, des municipalités, de cantons, comités de surveillance et sociétés populaires, juridictions.
- **Q : Biens nationaux** : Biens confisqués sous la Révolution et liquidation par vente des biens du clergé (biens de première origine) et des émigrés (biens de deuxième origine). Dossiers individuels des prêtres et émigrés.

# Séries aux archives départementales

## Séries modernes (1800-1940)

---

- **K : Lois, ordonnances, arrêtés :**
  - 1K : Bulletins des lois.
  - 2K : Moniteur puis Journal Officiel.
  - 3K : Recueil des actes administratifs de la Préfecture et Bulletin d'information des maires.
  - 4K : Arrêtés du préfet.
  - 5K : Conseil de préfecture et conseil interdépartemental.
- **M : Administration générale et économie :**
  - 1M : Administration générale du département (fonds du cabinet de préfet).
  - 2M : Personnel de la Préfecture.
  - 3M : Plébiscites, élections.
  - 4M : Police.
  - 5M : Santé publique et hygiène.
  - 6M : Population, affaires économiques, statistiques.
  - 7M : Agriculture, eaux et forêts.
  - 8M : Commerce et tourisme.
  - 9M : Industrie.
  - 10M : Travail et main-d'œuvre.
- **N : Administration et comptabilité départementales :**
  - 1N : Conseil général du département et commission départementale.
  - 2N : Conseils d'arrondissement.
  - 3N : Comptabilité générale du département.
  - 4N : Immeubles et bâtiments départementaux. Mobilier départemental. Service départemental d'architecture.
- **O : Administration et comptabilité communales :**
  - 1O : Généralités et affaires intercommunales.
  - 2O : Dossiers d'administration communale.
  - 3O : Voirie vicinale.
  - 4O : Dons et legs.
- **P : Finances, cadastres, postes :**
  - 1P : Trésor public et comptabilité générale.
  - 2P : Contributions directes.
  - 3P : Cadastre et remembrement.
  - 4P : Contributions indirectes.
  - 5P : Douanes.
  - 6P : Postes et télécommunications.
- **Q : Domaines, enregistrement, hypothèques :**
  - 1Q : Domaines nationaux (époque de la Révolution française, y compris la liquidation de domaines nationaux, les restitutions et indemnités).
  - 2Q : Domaine (période postérieure à la Révolution française).
  - 3Q : Enregistrement et timbre.
  - 4Q : Hypothèques.
- **R : Affaires militaires, organismes de temps de guerre :**
  - 1R : Préparation militaire et recrutement de l'armée.
  - 2R : Organisation de l'armée.
  - 3R : Anciens combattants et victimes de guerre.
  - 4R : Garde nationale et autres corps spéciaux.
  - 5R : Gendarmerie.
  - 6R : Sapeurs-pompiers.
  - 7R : Marine et garde-côtes.

# Séries aux archives départementales

- 8R : Occupation de la France par les armées ennemies.
- 9R : Prisonniers de guerre ennemis.
- 10R : Organismes temporaires du temps de la Première Guerre Mondiale.
- **S : Travaux publics et transports :**
  - 1S : Ponts-et-Chaussées.
  - 2S : Routes ou grande voirie. Circulation et transports routiers.
  - 3S : Navigation intérieures : fleuves, lacs, canaux.
  - 4S : Mers, ports, transports maritimes.
  - 5S : Chemins de fer.
  - 6S : Transports aériens et météorologie.
  - 7S : Service hydrauliques, syndicats.
  - 8S : Mines et énergie.
- **T : Enseignements, affaires culturelles et sports :**
  - 1T : Enseignement.
  - 2T : Imprimerie, librairie, presse.
  - 3T : Archives.
  - 4T : Affaires culturelles.
  - 5T : Sports.
  - 6T : Radiodiffusion.
- **U : Justice :**
  - 1U : Fonds de préfecture.
  - 2U : Cours d'appel et cours d'assises.
  - 3U : Tribunaux de première instance.
  - 4U : Justice de paix et tribunaux de simple police.
  - 5U : Juridictions prud'homales.
  - 6U : Tribunaux de Commerce.
  - 7U : Juridictions d'exception.
  - 8U : Officiers publics et ministériels.
- **V : Cultes :**
  - 1V : Clergé catholique séculier.
  - 2V : Organisation et police de culte catholique.
  - 3V : Immeubles et bâtiments diocésains.
  - 4V : Immeubles et bâtiments paroissiaux.
  - 5V : Fabriques.
  - 6V : Clergé catholique régulier.
  - 7V : Cultes non catholiques.
  - 8V : Associations culturelles conformes à la loi du 9 décembre 1905.
- **X : Assistance et prévoyance sociale :**
  - 1X : Administration hospitalière.
  - 2X : Bureaux de bienfaisance et d'assistance.
  - 3X : Assistance sociale.
  - 4X : Prévoyance sociale.
  - 5X : Assurances sociales.
- **Y : Établissements pénitentiaires :**
  - 1Y : Fonds de la préfecture.
  - 2Y : Fonds des établissements pénitentiaires.
- **Z : Sous-préfecture**

# Séries aux archives départementales

## Série contemporaine

---

- **W : Archives administratives postérieures au 10 juillet 1940 entrées par voie ordinaire** : (Hors état civil, officiers publics et ministériels, établissement hospitaliers et fonds particuliers d'établissements et organismes publics).

## Séries complémentaires

---

- **J : Archives privées** : entrées par voie d'achat, don, legs ou dépôt.
- **Fi : Documents figurés et assimilés entrés par voie extraordinaire** : Cartes et plans, dessins, gravures, estampes, lithographie, photographies, affiches.
- **Mi : Sous forme de microfilms** :
  - 1 Mi : Microfilms de complément
  - 2 Mi : Microfilms de sécurité
  - 5 Mi : Microfilms d'état civil par la Ste généalogique de Salt Lake City.
- **AV : Documents sonores et audiovisuels** entrés par voie extraordinaire
- **Ph : Reproduction de documents sous forme de tirages photographiques**
- **Num : Sur support informatique**